



HUMEUR... NOS ABSENCES...



LEUR RESPONSABILITÉ!

Les provocations de l'ancien ministre de la Fonction publique et les maladies hivernales touchant les personnels actuellement remettent au cœur du débat la question des absences.

Nous savons très bien qu'au-delà de « l'absentéisme » et des habituelles stigmatisations des politiques à l'encontre des enseignant·es, se cache la volonté de réaliser des économies sur notre dos (jours de carence et autre diminution des indemnités de congés maladie ordinaire).

Rappelons avant tout quelques faits pour éclairer la situation. **Tout d'abord, lorsqu'on est malade, dans la très grande majorité des cas, nous n'avons pas la capacité d'assurer notre service.** On est faible, on a de la fièvre, des troubles physiques... Nous savons également (et les épisodes Covid ou plus récemment grippe n'ont fait que le confirmer) que les enseignant·es font partie, avec le personnel médical, des professions les plus à risques de tomber malades, du fait de la circulation microbienne. **Ainsi, ne pas travailler dans de telles situations, c'est aussi s'assurer de ne pas transmettre ces maladies.** Cela relève donc du « bon sens » (tant défendu par les pouvoirs publics...), de l'intérêt pour la santé publique et de l'intérêt pour les équipes en évitant les tensions.

Alors oui, être absent·e de notre école ou de notre établissement nous tiraille et nous pose un certain nombre de cas de conscience. C'est valable lors d'arrêts maladie, mais également pour suivre des formations institutionnelles ou pour user de notre droit à l'information syndicale. Mais **une chose est sûre : les conséquences sur le service ne sont pas de la faute des personnels, mais bel et bien de celle de l'administration et de notre l'employeur, l'État.**

Rappelons encore que les absences ne sont pas plus nombreuses aujourd'hui qu'il y a 20 ans. Les maladies, les stages, les formations ou autres congés existaient pourtant déjà. Rien de neuf. Ce qui n'existait pas, c'était la pénurie de personnels remplaçants, et de façon plus générale, d'enseignant·es tout court. Les absences étaient anticipées, organisées et l'administration était en capacité d'affecter dans des délais brefs les collègues où les besoins apparaissaient.



Désormais, **l'Éducation nationale** (mais surtout les personnels administratifs en charge du remplacement) est obligée de déplacer selon les besoins au coup par coup, boucher les trous, prioriser les besoins (élémentaire en priorité)... Elle **bricole, gère et organise la pénurie qu'elle crée.** Alors, nous n'avons pas à culpabiliser de nos absences et nous n'avons pas à stigmatiser nos collègues absent·es. Nous n'avons qu'une obligation : nous mobiliser pour exiger des moyens supplémentaires et des créations de postes.

